

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour de juillet 2020**, à 19h30 à la salle du conseil municipal sise au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse suppléante.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance par visioconférence.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

148-07-2020

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 6 juillet 2020 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 1er juin 2020
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-20
 - 5.2 - Résolution, temps additionnel alloué pour l'adjointe administrative
 - 5.3 - Projet PSPS pour l'aménagement d'un centre de coordination pour les mesures d'urgence
 - 5.4 - Résolution, renouvellement d'adhésion au Carrefour et Famille
 - 5.5 - Résolution, déplacement de la séance du 3 août au 10 août 2020
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, traitement microbiologique des étangs aérés, mesures de boues
 - 6.2 - Résolution, demande de location d'un local au 18-C, rue du Couvent pour un salon de toilettage
 - 6.3 - Résolution, déchetage des dossiers d'archive qui dépasse le délai de conservation
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, fauchage des abords des routes
 - 7.2 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme de restauration des traverses d'eau du Ministère Forêts, Faune et Parcs
 - 7.3 - Résolution, programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 7.4 - Résolution, demande d'environnement Canada pour l'installation

d'un poteau, à proximité du 18, rue du Couvent

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, ouverture de la bibliothèque en temps de pandémie de la COVID-19

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre confirmation de la tenue d'une clinique de dépistage de la COVID-19

13.2 - Lettre pour l'appel de propositions pour les Journées de la culture

13.3 - Lettre de SD Ménard pour le changement des tarifs de location des camions

13.4 - Lettre de remerciements pour la coupe d'arbre au 63, rue Fournier

14 - VARIA

14.1 - Résolution, vacances des employés de bureau, fermeture du bureau

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

149-07-2020

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 1er juin 2020

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 1er juin 2020 soit adopté, et signé tel que présenté

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice mentionne qu'elle va demander un nouveau prix pour la transformation d'un local pour y établir le centre de coordination des mesures d'urgence, un suivi sera fait au début d'août.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

150-07-2020

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-20

ATTENDU : la liste des comptes numéro 07-20 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 juillet 2020* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **77,369,95\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-20 telle que présentée. Le total des comptes pour **JUILLET 2020 s'élève à: 77,369.95\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-2020.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUILLET 2020**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

151-07-2020

5.2 - Résolution, temps additionnel alloué pour l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille suite la Pandémie de la COVID-19, doit prendre des mesures additionnelles pour le fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative doit travailler plus d'heures pour réaliser le travail additionnel en temps de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis au conseil municipal lors de la réunion de travail de mai dernier le nombre d'heures additionnelles que l'adjointe administrative doit effectuer, c'est-à-dire 7 heures par semaine, pour un total de 35 heures par semaine depuis le 2 mars 2020, et demande l'approbation par le conseil des heures additionnelles effectuées en temps supplémentaire jusqu'au 4 juillet 2020 et après le 4 juillet à temps additionnel sur son horaire régulier de 28 heures ce qui la portera à 35 heures à effectuer jusqu'à nouvel ordre à temps simple;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal accepte de payer 7 heures par semaine en temps additionnel à l'adjointe administrative, employée numéro: 318, le tout tel que stipulé à la convention de travail des employés municipaux, à compter du 6 juillet en temps additionnel pour horaire de travail de 35 heures payé à temps simple et rétroactivement en temps supplémentaire pour les heures effectuées 2 mars au 4 juillet 2020;

ADOPTÉE

5.3 - Projet PSPS pour l'aménagement d'un centre de coordination pour les mesures d'urgence

Ce point a été reporté à une séance ultérieure en raison d'éléments qui sont manquants pour pouvoir déposer ce dossier.

152-07-2020

5.4 - Résolution, renouvellement d'adhésion au Carrefour et Famille

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour 2020-2021, le montant de la cotisation s'élève à 86.68\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

153-07-2020

5.5 - Résolution, déplacement de la séance du 3 août au 10 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis reporte la séance régulière du conseil municipal du 3 août au 10 août prochain;

QUE la réunion de travail se tienne le mardi 4 août prochain.

QU'un avis public sera publié lors du prochain bulletin municipal, également, le calendrier des réunions sera modifié sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

154-07-2020

6.1 - Résolution, traitement microbiologique des étangs aérés, mesures de boues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit trouver une solution plus économique que le système de vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une offre de la compagnie CGEI consultant pour un nouveau système de traitements microbiologiques des étangs pour contrôler les taux d'occupation dans nos étangs, et ainsi accroître la performance des installations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CGEI consultant est venu mesurer les boues de nos étangs aérés et qu'il s'est avéré que le taux d'occupation est beaucoup plus élevé que prévu, les résultats nous seront confirmés au début juillet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a déjà accordé un contrat à la compagnie CGEI consultant pour effectuer le premier traitement des étangs, toutefois suite à la mesure des boues, nous avons dû modifier l'endroit du premier traitement qui sera plutôt effectué dans le dernier bassin afin de diminuer les impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE les aérateurs fonctionnent de moins en moins bien à cause de la quantité plus importante de boues, et que nous devons effectuer un second traitement de nos étangs pour diminuer le taux d'occupation de 70%, le prix pour le 2e traitement des deux autres bassins se chiffre à 8000\$ (taxes en sus), les travaux seront réalisés dès que nous aurons les résultats d'analyses des échantillonnages de boues qui ont été faits la semaine dernière.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de services à la Compagnie CGEI Ltée pour effectuer un 2e traitement microbiologique des étangs pour contrôler les taux d'occupation dans nos étangs, et ainsi accroître la performance des installations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis va procéder de gré à gré si l'offre du consultant CGEI respecte les critères demandés, qui sont de réduire le taux d'occupation dans nos étangs et accroître la performance des installations, les travaux seront réalisés dès que nous aurons les résultats d'analyses des échantillonnages prélevés la semaine dernière. Le prix pour le 2e traitement se chiffre à 8000\$ plus taxes.

ADOPTÉE,

155-07-2020

6.2 - Résolution, demande de location d'un local au 18-C, rue du Couvent pour un salon de toilettage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de Mme Guylaine Labrecque ancienne résidente de Saint-Camille pour la location d'un local au 18-C, rue du Couvent pour y opérer un salon de toilettage pour les animaux;

CONSIDÉRANT QUE le local est déjà utilisé pour l'entreposage de matériel

de loisirs, mais qu'il est possible de le diviser en deux avec un rideau séparateur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut encourager le développement de nouveaux commerces à Saint-Camille-de-Lellis et qu'il accepte de louer un local au 18-C, rue du Couvent, mesurant approximativement 12.50 pieds X 19.10 pieds.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte de louer le local pour y installer un salon de toilettage pour animaux, et le bail sera d'une durée de six mois renouvelable automatiquement, le coût de location sera de 100\$/par mois chauffé et éclairé, le stationnement est inclus.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis loue à Mme Guylaine Labrecque de Saint-Odilon, un local d'une grandeur approximative de 12.50 pieds X 19.10 pieds pour y installer un salon de toilettage pour animaux, le bail sera d'une durée de six mois, et il sera renouvelable automatiquement, le coût de location sera de 100\$/par mois chauffé et éclairé, le stationnement est inclus.

ADOPTÉE,

156-07-2020

6.3 - Résolution, déchetage des dossiers d'archives qui dépassent le délai de conservation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé à l'élagage de ses documents d'archives selon le calendrier de conservation approuvé par les Archives Nationales;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis une liste de documents d'archives pouvant être détruits selon les délais de conservation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la liste des documents d'archives à détruire qui fait partie intégrante de la présente résolution et qui est déposée en annexe;

QUE la destruction se fasse avec une compagnie spécialisée qui fait le déchetage sur place dans un camion équipé pour le faire.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

157-07-2020

7.1 - Résolution, fauchage des abords des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les travaux de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité veut procéder de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2 sur toute sa longueur, Rang Saint-Joseph sur toute sa longueur, rue Fournier, rue de la Fabrique, Route Edmond Blais et Rang 3. M. Éric Prévost procédera au calcul du nombre de kilomètres à faucher;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2 sur toute sa longueur, Rang Saint-Joseph sur toute sa longueur, rue Fournier, rue de la Fabrique, route Edmond Blais et rang 3.

QUE le tout soit fait selon la liste qui sera préparée par M. Éric Prévost, inspecteur municipal.

QUE le contrat a été négocié de gré à gré avec l'entrepreneur Luc Deblois de Sainte-Justine à 85.00\$/l'heure pour un montant maximal de 2000\$ qui est alloué pour le fauchage;

QUE l'entrepreneur doit nous fournir une preuve d'assurance responsabilité avant de commencer les travaux, sinon le contrat pourra être donné à un autre entrepreneur;

ADOPTÉE,

158-07-2020

7.2 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre du programme de restauration des traverses d'eau du Ministère Forêts, Faune et Parcs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite remplacer le ponceau endommagé sur le chemin d'accès aux ressources par un ponceau d'un diamètre de 1600 mm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut présenter un projet dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau du Ministère Forêts, Faune et Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des travaux se chiffre à 20,807.00\$ réparti comme suit:

Coût des matériaux: 9890.00\$ (taxes en sus)

Coût d'installation: 9417.00\$ (taxes en sus)

Frais professionnels:1500.00\$ (taxes en sus)

QUE l'aide gouvernementale du programme du MFFP peut couvrir jusqu'à 90% du coût global;

QUE la Municipalité de Saint-Camille doit prévoir une participation financière d'environ 2500\$ indépendamment du pourcentage alloué par le gouvernement;

QUE Gestion Forap accepte de partager la facture avec la municipalité jusqu'à concurrence de 2000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet à déposer dans le cadre du programme du MFFP pour la restauration d'une traverse de cours d'eau sur le chemin d'accès aux ressources. Les travaux seront réalisés en 2020.

QUE le coût estimé des travaux se chiffre à 20,807.00\$ réparti comme suit:

Coût des matériaux: 9890.00\$ (taxes en sus)

Coût d'installation: 9417.00\$ (taxes en sus)

Frais professionnels:1500.00\$ (taxes en sus)

QUE l'aide gouvernementale du programme du MFFP peut couvrir jusqu'à 90% du coût global;

QUE la Municipalité de Saint-Camille doit prévoir une participation financière d'environ 2500\$ indépendamment du pourcentage alloué par le gouvernement;

QUE Gestion Forap accepte de partager la facture avec la municipalité jusqu'à concurrence de 2000\$;

ADOPTÉE,

159-07-2020

7.3 - Résolution, programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 84,568\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE,

160-07-2020

7.4 - Résolution, demande d'environnement Canada pour l'installation d'un poteau, à proximité du 18, rue du Couvent

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande du Ministère de l'Environnement pour le service météorologique du Canada pour l'installation d'un poteau en bois pour relier le réseau d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille a étudié la demande qui a été transmise par Environnement Canada pour l'alimentation en électricité de la station météo, qui sera installée sur le terrain de la Ferme Miblou, et cette demande consiste à installer un poteau de bois sur le terrain des loisirs de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour relier la station météo au réseau d'Hydro-Québec par un câble d'alimentation aérien de moins de 12 mètres entre le poteau d'Hydro-Québec et le futur poteau de service qui sera installé, et le conseil municipal accepte qu'Environnement Canada fasse l'implantation du poteau sur le terrain des loisirs;

Le tout sous certaines conditions, que toutes les installations et l'entretien futur soient faits par Environnement Canada, et qu'il soit responsable de tout dommage pouvant résulter de l'installation dudit poteau sur le terrain de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut en tout temps demander l'enlèvement du poteau advenant un problème.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'installation d'un poteau de bois sur le terrain des loisirs de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, à proximité du 18, rue du Couvent, selon les conditions suivantes:

QU'Environnement Canada assume tous les frais d'installation et d'entretien du poteau et dégage la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis de toutes responsabilités et tous dommages pouvant survenir à la suite de l'installation dudit poteau;

QU'aucuns frais ne seront chargés à l'Environnement Canada pour l'installation dudit poteau sur le terrain municipal.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point !

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point!

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

161-07-2020

11.1 - Résolution, ouverture de la bibliothèque en temps de pandémie de la COVID-19

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le guide de fonctionnement pour la réouverture des bibliothèques publiques, et que les heures d'ouverture s'établissent de la façon suivante:

-Mardi la bibliothèque est fermée;

-Mercredi de 18h30 à 20h;

-Samedi de 10h à 11h30.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Bibliothèque municipale: Madame Thérèse Blanchet mentionne que la signalisation à l'intérieur de la bibliothèque a été refaite, soit: au plancher et sur les murs, le tout afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement.

-Politique familiale: La mairesse, Mme Rachel Goupil mentionne que les dernières corrections de la politique familiale municipale devraient être terminées d'ici la fin juillet, et qu'une rencontre pour la présentation avec le comité famille est prévue à la mi-septembre. Une date vous sera communiquée prochainement.

-Terres publiques: M. Jocelyn Pouliot indique que le passage de la niveleuse sur la route de la Rivière-Saint-Jean se fera en juillet, c'est notre employé M. Marc-André Couture qui s'en occupera.

-Mairesse suppléante: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la réunion de travail des maires à la MRC des Etchemins, à la réunion régulière des maires de la MRC des Etchemins, à une rencontre avec la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, à la réunion de travail du conseil municipal, à réunion régulière du conseil municipal. Elle fait un bref résumé de ces rencontres.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre confirmation de la tenue d'une clinique de dépistage de la COVID-19

Lecture est faite d'une lettre de M. Mathieu Gaudette du CISSSCA pour confirmer la tenue d'une clinique de dépistage de la COVID-19 le mercredi le 12 août 2020 sur le stationnement de l'église à Saint-Camille-de-Lellis.

13.2 - Lettre pour l'appel de propositions pour les Journées de la culture

Lecture est faite d'une lettre pour l'appel de proposition dans le cadre des journées de la culture. Point d'information !

13.3 - Lettre de SD Ménard pour le changement des tarifs de location des camions

Lecture est fait d'une lettre de la compagnie SD Ménard nous informant des changements des tarifs pour la location des camions. Point d'information !

13.4 - Lettre de remerciements pour la coupe d'arbre au 63, rue Fournier

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de Mme Marie-Claude Lauzier pour la coupe de l'arbre au 63, rue Fournier. Point d'information !

14 - VARIA

162-07-2020

14.1 - Résolution, vacances des employés de bureau, fermeture du bureau

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances du 20 juillet au 31 juillet 2020.

ADOPTÉE,

163-07-2020

14.2 - Résolution, soirées découvertes musicales

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer les dépenses de deux spectacles qui pourraient possiblement se dérouler en août 2020, si les conditions mises en place par le gouvernement du Québec relativement à l'hygiène communautaire le permettent;

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Thérèse Blanchet la levée de l'assemblée à 20h54.

ADOPTÉE